

















# PROMUTUEL ASSURANCE

# UNE IMAGE FORTE, UNE ÉVOLUTION PROMETTEUSE

Il y a trois ans, l'ensemble du Groupe Promutuel a mené une grande réflexion sur sa stratégie d'affaires, ce qui a donné naissance à une multitude de projets et de réalisations. Cet exercice indispensable a fait de 2014 l'année du déploiement tous azimuts de ce que nous sommes et de la place que nous sommes déterminés à occuper dans le marché de l'assurance.

Nous avons commencé 2014 en force avec le dévoilement de notre nouvelle image de marque, véritable vent de fraîcheur et de modernité. Le 9 février, nous avons franchi cette étape déterminante en nous affichant sous notre nouveau jour. Nous avons du même coup affirmé notre positionnement : nous sommes **Promutuel Assurance**.

Au fil des mois, notre nouvelle signature a pris d'assaut toutes les tribunes médiatiques pour le plus grand plaisir des consommateurs, qui lui ont réservé un accueil plus que positif. Simultanément, une nouvelle campagne de publicité a été lancée, laquelle s'est poursuivie tout au long de l'année pour une présence accrue dans les différents médias.

L'année 2014 a été ponctuée de grands changements positifs qui font miroiter un avenir des plus prometteurs pour notre organisation. Plus que jamais, Promutuel Assurance est déterminée à conquérir de nouveaux marchés. Partout au Québec et dans notre région, elle se donne les moyens de ses ambitions pour faire sa marque dans l'industrie de l'assurance.

Cet esprit de modernisation et ce désir d'innover qui nous animent sont des plus stimulants. Nous nous projetons avec vigueur dans l'avenir. C'est avec beaucoup de bonheur que le conseil d'administration et la direction de votre Société mutuelle accueillent cette vague de changement. Après des décennies d'existence, nous continuons de mettre de l'avant notre force mutualiste et notre expertise régionale inégalée, tout en évoluant pour toujours mieux répondre aux besoins de nos assurés.

#### LA CROISSANCE SE POURSUIT

Parallèlement à cette transformation, nous avons continué de multiplier les efforts pour offrir le même excellent service qui fait notre réputation depuis toujours. De concert, notre conseil d'administration et nos ressources ont travaillé pour garantir le succès de votre Société mutuelle. Nous sommes donc très heureux de vous annoncer que, pour 2014, nous affichons une excellente croissance. Au terme de l'année qui vient de s'écouler, notre volume-primes s'élève à 24 371 000 \$, en hausse de 8 % par rapport à 2013.

Il va sans dire que les efforts marqués de toute notre équipe, conjugués à une présence médiatique de plus en plus importante (médias traditionnels, Web, réseaux sociaux, événements), ont grandement contribué à l'obtention de ces résultats prometteurs.

Au total, en 2014, la somme de 16 464 000 \$ a été rapidement versée en indemnités à nos assurés victimes d'un sinistre. En matière de sinistralité, nous avons connu une première moitié d'année très difficile. Les mauvaises conditions climatiques et des pertes majeures ont causé beaucoup de dommages. Heureusement, la seconde moitié d'année a compensé un début plutôt catastrophique. De plus, nous sommes heureux de vous annoncer que le nombre de sinistres en responsabilité civile semble s'être stabilisé à Trois-Rivières.

L'année 2014 nous a ainsi permis de dégager un excédent d'assurance de 250 000 \$. En y ajoutant notre résultat étendu, nous obtenons un excédent de l'exercice qui se chiffre à 1 071 000 \$. Cela porte l'avoir des membres à 18 161 000 \$.

#### **DES PROJETS PORTEURS DE RÉSULTATS**

Forte de sa nouvelle image de marque contemporaine et actuelle, votre Société mutuelle a réalisé de nombreux projets visant à nous permettre de gagner en efficacité et d'atteindre nos objectifs de développement.

Les innovations technologiques ne cessent d'évoluer et nous devons y faire face pour répondre aux besoins toujours changeants des clients. C'est dans ce contexte que notre Groupe a devancé le marché : Promutuel Assurance a été le premier assureur au Québec à lancer sa soumission combinée en ligne pour l'assurance automobile et habitation. À une ère où les consommateurs souhaitent plus de rapidité et de flexibilité lorsqu'ils magasinent leurs assurances, il s'agit d'une réalisation répondant à un véritable besoin.

Dans la foulée des améliorations apportées à son site Internet, Promutuel Assurance a également lancé un blogue sur lequel elle tente de démystifier certaines facettes de l'assurance. Toujours dans l'optique de répondre aux attentes des assurés, cette plateforme vulgarise certains termes et rend accessibles des notions parfois complexes, tout en abordant différents sujets d'actualité.

Sans contredit, l'année 2014 a été riche en améliorations et en nouveautés de toutes sortes, lesquelles nous permettront d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour les années à venir.

#### DES GESTES D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

Encore et toujours, votre Société mutuelle s'implique dans de nombreuses causes et est présente dans les communautés. Elle accorde une place de choix aux valeurs mutualistes et a apporté sa contribution à de nombreux organismes et événements au cours de la dernière année, notamment : la Maison Albatros de Trois-Rivières, la Fête de la famille de Nicolet, le Challenge 255 de Baie-du-Febvre, le Théâtre Belcourt et le Demi-marathon des couleurs Promutuel de Bécancour.

Ces gestes d'entraide reflètent bien la solidarité qui unit les sociétés mutuelles du Groupe et qui règne au sein même de votre Société mutuelle. Merci aux dirigeants et aux employés d'en faire un pilier dans la région, sur lequel les assurés peuvent compter.

Enfin, merci également à vous, chers assurés, de la confiance que vous nous témoignez au fil du temps. Vous êtes au centre de tous les efforts qui ont été rassemblés dans la dernière année pour faire de votre Société mutuelle une organisation florissante, qui déploie sa vigueur économique dans notre belle région.

Le président,

your Homel

Yvon Hamel

Le directeur général,

Jean Bussières

# **FAITS SAILLANTS 2014**

# Promutuel Assurance Lac St-Pierre – Les Forges, c'est :

- La confiance de **19 768** personnes assurées
- ▶ Un total de **24 371 000 \$** en primes souscrites
- ▶ 16 464 000 \$ versés en indemnités
- Un avoir des membres de 18 161 000 \$



DEMI-MARATHON DES COULEURS PROMUTUEL DE BÉCANCOUR



(DE GAUCHE À DROITE)
JEAN BUSSIÈRES, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUTUELLE,
YVES GABIAS, PRÉSIDENT DE LA FONDATION ALBATROS,
YVON HAMEL, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA MUTUELLE



CHALLENGE 255 DE BAIE-DU-FEBVRE



# PROMUTUEL

**ASSURANCE** 

LAC ST-PIERRE - LES FORGES



# Gouvernance POUR LE RESPECT DE NOS VALEURS MUTUALISTES

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

#### RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

#### **GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE**

La gestion du risque fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Il s'agit d'un mode de gestion continu, proactif et dynamique qui nous permet d'évaluer efficacement les risques et de mettre en place des plans d'action pour les réduire.

#### CONTRÔLES INTERNES, SUPERVISION INDÉPENDANTE ET VÉRIFICATION DES ACTIVITÉS

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe.

Enfin, un comité de vérification est formé au sein du conseil d'administration pour s'assurer de la fiabilité et de la présentation adéquate des données financières et non financières.

#### **ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

Sous la responsabilité du comité de déontologie formé au sein du conseil d'administration, la Société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts.

#### **ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE**

Afin de maintenir une gouvernance répondant aux réalités du marché dans lequel nous évoluons, nous procédons à la mise à jour périodique de notre Programme de gouvernance selon les recommandations du comité de gouvernance du Groupe Promutuel.

#### Sommaire

Rapport de la direction Rapport de l'auditeur indépendant Certificat de l'actuaire	2 3 4
États financiers Résultat et résultat étendu Variations des capitaux propres Flux de trésorerie Bilan Notes aux états financiers Glossaire de termes financiers	5 6 7 8 10 38
Bilan	

### Administrateurs

Les 19 768 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Saint-Bonaventure Yvon Hamel\*, président

Guy Lefebvre\* ° °°, vice-président Baie-du-Febvre

Hélène Auger\* Saint-Léon-le-Grand

Michel Benoit\*\* Baie-du-Febvre

Raymond Bluteau°, Trois-Rivières

président du comité de déontologie

Normand Desrosiers° Saint-Aimé

Luc Jacques\*\* °°, Nicolet

président du comité de vérification

et du comité de placement

Raymond Lemaire° °° Saint-Zéphirin

Saint-Étienne-des-Grès Philippe Lupien\*\*

- membre du comité exécutif
- membre du comité de vérification
- membre du comité de déontologie
- °° membre du comité de placement

# Rapport de la direction

La direction de la société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la société.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

L'auditeur est nommé en vertu de la Loi sur les assurances. Il a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la société. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la société au 31 décembre 2014 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,

Jean Bussières

Baie-du-Febvre, le 24 février 2015

# Rapport de l'auditeur indépendant

#### Aux membres de Promutuel Lac St-Pierre — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Promutuel Lac St-Pierre — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale qui comprennent les bilans au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, les états du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Promutuel Lac St-Pierre — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La vice-présidence - Vérification,

Normand Morin, CPA Auditeur, CA, FPAA

Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

2000, boulevard Lebourgneuf Québec (Québec) G2K 0B6

MM/-

Québec, le 24 février 2015

# Certificat de l'actuaire

#### Aux membres de Promutuel Lac St-Pierre — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel Lac St-Pierre — Les Forges, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2014 et sa variation dans l'état du résultat pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Guy Lecours, FICA

Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 24 février 2015

# Résultat et résultat étendu

#### Exercice terminé le 31 décembre

en milliers de dollars, sauf indication contraire

RÉSULTAT	2014	2013
REVENUS Primes souscrites Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	24 371 \$ (838)	22 614 \$ (511)
Primes brutes gagnées Cession au réassureur	23 533 6 485	22 103 5 652
Primes nettes gagnées	17 048	16 451
COÛT DES SINISTRES Indemnités et frais inhérents Recouvrement du réassureur	16 464 5 334	22 768 12 635
Sinistres nets	11 130	10 133
FRAIS Opérations Taxes sur primes Revenus de commissions de réassurance Autres revenus reliés aux frais d'opérations	6 273 779 (1 382) (2)	6 106 740 (1 183) (14)
Total des frais nets	5 668	5 649
RÉSULTAT D'ASSURANCE Revenus de placement (Note 5) Intérêts revenus (dépenses) sur financement des régimes de retraite Autres revenus (Note 6) Autres frais (Note 7)	250 821 3 10	669 782 (32) 9 (12)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 084	1 416
Impôts sur les excédents (Note 9)	231	340
RÉSULTAT NET	853 \$	1 076 \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	853 \$	1 076 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	622	506
Reclassement au résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(s)es sur les actifs disponibles à la vente, nettes des impôts	(135)	(49)
como araparinario a la roma, manas aco impote		
	487	457
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets des impôts	(269)	355
Total des autres éléments du résultat étendu	218	812
RÉSULTAT ÉTENDU	1 071 \$	1 888 \$

# Variations des capitaux propres

#### Exercice terminé le 31 décembre

en milliers de dollars, sauf indication contraire				
		31 décei	mbre 2014	
		Cumul des autres éléments du résultat étendu		
	Excédents non répartis	Gains (pertes) sur placements disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	Total
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	16 722 \$	859 \$	(491) \$	17 090 \$
Résultat étendu	853	487	(269)	1 071
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	17 575 \$	1 346 \$	(760) \$	18 161 \$
		31 décei	mbre 2013	
		Cumul o	mbre 2013 des autres du résultat endu	
	Excédents non répartis	Cumul o	les autres du résultat	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2012	non	Cumul de éléments été Gains (pertes) sur placements disponibles	des autres du résultat endu  Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2012 Résultat étendu	non répartis	Cumul déléments éte Gains (pertes) sur placements disponibles à la vente	des autres du résultat endu  Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	

# Flux de trésorerie

#### Exercice terminé le 31 décembre

en milliers de dollars, sauf indication contraire

OPÉRATIONS .	2014	2013
Résultat net Éléments hors trésorerie	853 \$	1 076 \$
Amortissement des immobilisations corporelles Pertes (gains) sur placements Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	157 (185) 3	173 (67)
Frais relatifs aux régimes de retraite Impôts différés Revenus capitalisés sur placement	190 (13) (262)	231 161 (324)
	743	1 250
Frais de gestion des régimes de retraite dans les autres éléments du résultat étendu Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(18) (176)	(11) (164)
Débiteurs opérationnels Actifs d'impôts exigibles à recevoir Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite Provisions	(535) 99 (991) 2 033	(347) 32 (7 597) 8 534
Créditeurs opérationnels Passifs d'impôts exigibles à payer Cotisations aux régimes de retraite	255 170 (188) 1 392	81 (37) (832) 909
INVESTISSEMENT Acquisitions		
Placements Immobilisations corporelles Dispositions	(3 473) (12)	(1 762) (35)
Placements	2 562	1 657
	(923)	(140)
FINANCEMENT Remboursement de parts sociales	(2)	(2)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 11)	467 445	767 (322)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 11)	912 \$	445 \$

# Bilan

#### Au 31 décembre

en milliers de dollars, sauf indication contraire

ACTIF	2014	2013
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS Trésorerie et équivalents de trésorerie Placements (Note 12) Terrain détenu à des fins de placement (Note 14)	912 \$ 21 765 189	801 \$ 19 741 189
	22 866	20 731
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS Revenus courus sur placements Primes à recevoir (Note 15) Assureur Réassureur Autres débiteurs	172 8 800 4 61 69	221 8 149 194 7
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	199	298
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF Part du réassureur dans les provisions pour :     Sinistres en voie de règlement (Note 18)     Primes non gagnées (Note 19) Frais reportés (Note 16) Actif au titre des régimes de retraite (Note 8) Autres	30 936 2 985 1 086 25	30 456 2 568 992 70 25
IMPÔTS DIFFÉRÉS (Note 9)	128	20
IIVIPO 13 DIFFERES (NOTE 9)	120	20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 17)	2 113	2 261
	69 444 \$	65 992 \$

#### Engagements (Note 27)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Yvon Hamel, président

your Homel

Guy Lefebvre, vice-président

- Suy afilme

# Bilan

Au 31 décembre en milliers de dollars, sauf indication contraire		
PASSIF	2014	2013
PROVISIONS Sinistres en voie de règlement (Note 18) Primes non gagnées (Note 19) Commissions de réassurance non gagnées (Note 20)	35 912 12 308 842	\$ 34 834 \$ 11 470 725
	49 062	47 029
DÉCOUVERT DE TRÉSORERIE (Note 21)		356
CRÉDITEURS Réassureur Fournisseurs et autres frais courus (Note 22)	158 1 508	261 1 150
	1 666	1 411
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	237	67
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 8)	281	
PARTS SOCIALES (Note 23)	37	39
CAPITAUX PROPRES		
Excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 25)	17 575 586	16 722 368
	18 161	17 090

**69 444 \$** 65 992 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec, pratique l'assurance générale envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 300, route Marie-Victorin, Baie-du-Febvre, (Québec), J0G 1A0, Canada.

#### PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standard Board (IASB).

Les états financiers de la société sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la société. Les états financiers sont arrondis au milliers de dollars, sauf indication contraire. Ils sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent:

- Actifs financiers disponibles à la vente
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat
- Part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- Provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 24 février 2015.

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers implique que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la note 18 et celles concernant les actifs et passif au titre des régimes de retraite à la note 8.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie déduction faite du découvert de trésorerie

#### INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leur caractéristique et de leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement:

Actifs ou passifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dépôts à terme Billet et prêt

Obligations

Fonds mutuels, actions ordinaires et privilégiées

Fonds de placement

Promutuel Réassurance et Fonds de garantie

Promutuel Société de portefeuille inc.

Primes à recevoir et autres débiteurs

Découvert de trésorerie

Créditeurs, emprunt et parts sociales

Classement

Détenus à la juste valeur par le biais du résultat

Détenus iusqu'à échéance

Prêts et créances

Disponibles à la vente

Prêts et créances

Détenus à la juste valeur par le biais du résultat

Autres passifs financiers

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte résultat Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan, et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés à la cession sont constatés au résultat.

#### b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat.

#### c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans l'état du résultat.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

#### d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

- a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement Les montants de réassurance que la société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif afférent.
- b) Part du réassureur dans les primes non gagnées La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

#### FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés englobent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Bâtisse - dégressif, 5 et 8 % Amélioration locative - linéaire, 5 ans Mobilier-équipement - dégressif, 20 et 30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

#### IMMEUBLES DÉTENUS À DES FINS DE PLACEMENT

Les immeubles détenus à des fins de placement sont constitués uniquement d'un terrain. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

#### **PROVISIONS**

#### a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

#### b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

#### c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

#### INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

#### **AUTRES PROVISIONS**

La société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

#### **IMPÔTS**

La société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles sont composés des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. Les impôts différés, calculés sur une base non actualisée, découlent des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôts différés est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt relié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

# 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) IMPÔTS (SUITE)

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

#### PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

#### CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du culmul des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

#### PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrat d'assurance lorsque ceux-ci comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

#### AVANTAGES DU PERSONNEL

#### Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

#### Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Ces régimes de retraite corrrespondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraites établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revus chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

#### CONTRAT DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

#### **ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La note 32 explique plus en détail ces bases de calcul.

#### OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

#### 3 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES FUTURES

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées. Voici les principales normes qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

#### IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié de manière définitive la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers » en ce qui a trait au classement, à la comptabilisation, à l'évaluation et à la dépréciation des actifs et passifs financiers. Cette version définitive de l'IFRS 9 met un point final à ce projet visant le remplacement des dispositions de la normes IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et remplace toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La nouvelle norme entre obligatoirement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

#### IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB et le FASB ont publié conjointement une nouvelle norme harmonisée intitulée IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ». La nouvelle norme remplace toutes les normes et interprétations antérieures liées aux produits et entre obligatoirement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017; l'application anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

#### IAS 19 AVANTAGES DU PERSONNEL

En novembre 2011, l'IASB a publié un amendement limité à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». L'amendement intitulé *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* propose que lorsque les cotisations à verser au cours d'une période donnée sont liées uniquement aux services rendus au cours de cette période, celles-ci soient comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus au cours de la période où elles doivent être versées. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'utiliser de façon anticipée.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 4 TOTAL DES REVENUS

	2014	2013
Primes nettes gagnées	17 048 \$	16 451 \$
Revenus de commissions de réassurance	1 382	1 183
Autres revenus reliés aux frais d'opérations	2	14
Revenus de placement	821	782
Autres revenus	10	9
Total des revenus	19 263 \$	18 439 \$

#### 5 REVENUS DE PLACEMENT

	Exercice terminé le 31 décembre 2014				
	À la juste valeur par le biais du résultat	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	20 \$	43 \$	258 \$	79 \$	400 \$
Revenus de financement de primes				13	13
Total des revenus d'intérêts	20	43	258	92	413
Dividendes			282		282
Autres revenus attribués			12		12
Honoraires			(8)		(8)
Frais de placement			(63)		(63)
Total des revenus nets de placement	20	43	481	92	636
Gains (pertes) sur disposition de placement			185		185
Total des gains (pertes) sur les placements			185		185
	20 \$	43 \$	666 \$	92 \$	821 \$

		Exercice to	erminé le 31 dé	cembre 2013	
Revenus d'intérêts	À la juste valeur par le biais du résultat 10 \$	Détenus jusqu'à échéance 80	Disponibles à la vente \$ 269 \$	Prêts créances et autres 68 \$	Total 427 \$
Revenus de financement de primes				18	18
Total des revenus d'intérêts	10	80	269	86	445
Dividendes			224		224
Autres revenus attribués			105		105
Honoraires			(8)		(8)
Frais de placement			(51)		(51)
Total des revenus nets de placement	10	80	539	86	715
Gains (pertes) sur disposition de placement			67		67
Total des gains (pertes) sur les placements			67		67
	10 \$	80	\$ 606 \$	86 \$	782 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 6 AUTRES REVENUS

		2014	2013
	Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	10 \$	9 \$
7	AUTRES FRAIS	2014	2013
	Frais de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	\$	12 \$

#### 8 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentant des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration du régime et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration et les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les employeurs.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Les employeurs doivent effacer tout déficit des régimes dans une période variant de 5 à 15 ans selon la nature du déficit.

La société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2013. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2014.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

#### La charge des régimes de retraite est la suivante :

La charge des régimes de retraite est la suivante :		
	2014	2013
Au résultat		
Coût des services courants (employeur)	188 \$	198 \$
Coût des services passés (employeur)	5	1
Frais d'administration des régimes	24	20
Intérêt net sur financement des régimes	(3)	32
Charges au résultat	214	251
Aux autres éléments du résultat étendu  Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes  Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses  - démographiques  - financières  - autres  Frais de gestion des actifs des régimes  Charges (économies) aux autres éléments du résultat étendu	(487) 81 897 (142) 18 367	(327)  148 (380) 63 11 (485)
		12.2 11. 1
Charges (économies) de l'exercice au résultat étendu	581 \$	(234) \$
Rapprochement de la capitalisation des régimes Actif des régimes Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice Rendement réel de l'actif des régimes Cotisations de l'employeur Cotisations salariales Prestations versées et règlements Transfert de régimes Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	5 061 \$ 740 188 153 (258) 43 5 927 \$	3 639 \$ 513 832 142 (69) 4 5 061 \$
Juste valeur de l'actif des régimes à la fili de l'exercice	3 921 \$	5 00 i \$
Obligation au titre des prestations définies Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice Coût des services pour l'employeur (courants et passés) Coût financier Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses Cotisations salariales Prestations versées et règlements Transfert de régimes Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	4 991 \$ 193 250 836 153 (258) 43 6 208 \$	4 666 \$ 199 218 (169) 142 (69) 4 4 991 \$
Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(281) \$	70 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

L'actif des régimes est composé des éléments suivants:

Le taux de rendement effectif des régimes est de

	2014	2013
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	2 856 \$	2 762 \$
Obligations	2 296	2 013
Biens immobiliers	704	106
Trésorerie	49	136
Autres	22	44
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	5 927 \$	5 061 \$

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

13.6 %

12.8 %

	2014	2013
Taux d'actualisation	4.1 %	5.0 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.0 %	3.0 %

La table de mortalité utilisée en 2014 est CPM-2014 avec projection selon échelle CPM-B (en 2013 CPM-RPP 2014 pour le secteur privé avec projection selon échelle CPM-A 2-D) publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2014	2013
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(1 023) \$	(804) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	352 \$	400 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	1 392 \$	1 111 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(284) \$	(298) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	125 \$	91 \$

#### Contributions prévues pour les prochains exercices

La société estime devoir contribuer pour un montant de 190 \$ (279 \$ en 2013 ) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 19 ans (19 ans en 2013).

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

	^	,	,	^	, ,
$\sim$			ULTAT ÉTEND		
ч		SUR LE RES		$\cup$ F $\cup$ $\cup$ $\cup$ $\cup$ $\cup$	THEFFE

	2014	2013
Résultat avant impôts Taux d'imposition de base fédéral et provincial	1 084 \$ 27 %	1 416 \$ 27 %
Impôts selon les taux de base Augmentation (diminution) d'impôts imputables aux éléments suivants :	292 \$	381 \$
Revenus non imposables Dépenses non déductibles Autres	(55) 3 (9)	(46) 4 1
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat	231 \$	340 \$
La charge d'impôts se détaille comme suit :		
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat net	231 \$	340 \$
Autres éléments du résultat étendu Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	229	186
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(s)es sur les actifs disponibles à la vente Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net	(50)	(18)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite  Total de la charge (économie) d'impôts aux autres éléments du résultat étendu	(98) 81	130 298
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	312 \$	638 \$
La charge d'impôts est répartie comme suit : Impôts exigibles		
Exercice courant Ajustement des exercices antérieurs	430 \$ (10) 420	348 \$ (5) 343
Impôts différés		
Exercice courant Ajustement des exercices antérieurs	(107) (1)	290 5
. gaztamam add okonologo arkonoaro	(108)	295
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	312 \$	638 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (SUITE)

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. Les impôts différés sont composés des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

		Exercice to	ermine le 31 de	cembre 2	014	
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	_	olde au décembre
Actif (passif) d'impôts différés						
Placements	(24) \$	2	\$ \$		\$	(22) \$
Immobilisations corporelles	(39)	6				(33)
Immobilisations incorporelles	44	(4)				40
Provision nette pour sinistres en voie		, ,				
de règlement	59	9				68
Actif (passif) des régimes de retraite	(20)		95			75
Total d'impôts différés	20 \$	13	\$ 95 \$		\$	128 \$

Total d'actif d'impôts différés	20 \$	128 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2013					
			Autres éléments	Acqui- sition		
	Solde au	Résultat	du résultat	d'entre-	S	olde au
	1 <sup>er</sup> janvier	net	étendu	prise	31 c	décembre
Actif (passif) d'impôts différés						
Placements	(29) \$	5 \$	\$		\$	(24) \$
Immobilisations corporelles	(31)	(8)				(39)
Immobilisations incorporelles	47	(3)				44
Provision nette pour sinistres en voie						
de règlement	52	7				59
Actif (passif) des régimes de retraite	276	(162)	(134)			(20)
Total d'impôts différés	315 \$	(161) \$	(134) \$		\$	20 \$

Total d'actif d'impôts différés	315 \$	20 \$
---------------------------------	--------	-------

#### 10 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2014	2013
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	4 400 \$	4 179 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	157	173
Dépenses de location		
Loyer	62	62
Équipement	14	16
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	3	
Revenus de location	2	14

#### 11 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2014	2013
Trésorerie Découvert de trésorerie	912	\$ 801 \$ (356)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite du découvert de trésorerie	912	\$ 445 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 11 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur les excédents sont les suivants :

	2014	2013
Dividendes perçus	282 \$	224 \$
Intérêts perçus	462 \$	465 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	(3) \$	32 \$
Taxes sur primes payées	719 \$	774 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	241 \$	311 \$

#### 12 PLACEMENTS

	2014	ļ	2013	3
<del>-</del>	Valeur	Juste	Valeur	Juste
DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	comptable	valeur	comptable	valeur
Dépôts à terme	955 \$	964	1 449 \$	1 475 \$
Billet à terme - Groupe Promutuel Fédération	1 350	1 353	700	702
Billet à terme - Promutuel Société de portefeuille inc.	13	13		
	2 318	2 330	2 149	2 177
DISPONIBLES À LA VENTE				
Obligations émises ou garanties par :				
Canada	266	266	335	335
Province canadienne	807	807	684	684
Municipalité canadienne	2 338	2 338	2 478	2 478
Autres canadiennes - Cote A et plus	431	431	521	521
Autres canadiennes - Cote inférieure à A	283	283	174	174
Titres de participation				
Actions ordinaires	931	931	813	813
Actions privilégiées	1 373	1 373	1 088	1 088
Fonds mutuels	1 357	1 357	1 240	1 240
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	3 537	3 537	3 076	3 076
Fonds de titres de capitaux propres	6 130	6 130	5 203	5 203
Fonds de placement Promutuel - Autres unités				
Fonds de titres de sociétés affiliées	369	369	308	308
Promutuel Réassurance - Participation au capital	147	147	147	147
Fonds de garantie Promutuel - Participation au capital	225	225	225	225
Parts privilégiées d'une société mutuelle	1 000	1 000	1 000	1 000
Promutuel Société portefeuille inc Actions ordinaires	240	240	300	300
Promutuel Société portefeuille inc Actions privilégiées	13	13		
	19 447	19 447	17 592	17 592

#### 13 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2014					
	Coût	Gains non	Pertes non	Juste		
	amorti	réalisés	réalisées	valeur		
Obligations	3 9 59 \$	168 \$	2 \$	4 125 \$		
Actions ordinaires	739	205	13	931		
Actions privilégiées	1 356	39	22	1 373		
Fonds mutuels	1 023	336	2	1 357		
Fonds de placement Promutuel - unité « A »						
Fonds de titres de créances	3 416	121		3 537		
Fonds de titres de capitaux propres	5 064	1 100	34	6 130		
Fonds de placement Promutuel - Autres unités	364	5		369		
Promutuel Réassurance	147			147		
Fonds de garantie Promutuel	225			225		
Parts privilégiées d'une société mutuelle	1 000			1 000		
Promutuel Société de portefeuille inc.	313		60	253		
	17 606 \$	1 974 \$	133 \$	19 447 \$		

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 13 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE (SUITE)

	2013				
	Coût	Gains non	Pertes non	Juste	
	amorti	réalisés	réalisées	valeur	
Obligations	4 109 \$	116 \$	33 \$	4 192 \$	
Actions ordinaires	639	174		813	
Actions privilégiées	1 099	25	36	1 088	
Fonds mutuels	1 007	233		1 240	
Fonds de placement Promutuel - unité « A »					
Fonds de titres de créances	3 101		25	3 076	
Fonds de titres de capitaux propres	4 482	754	33	5 203	
Fonds de placement Promutuel - Autres unités	308			308	
Promutuel Réassurance	147			147	
Fonds de garantie Promutuel	225			225	
Parts privilégiées d'une société mutuelle	1 000			1 000	
Promutuel Société de portefeuille inc Actions ordinaires	300			300	
	16 417 \$	1 302 \$	127 \$	17 592 \$	

#### Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

	Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres	2014	2013
	Moins de 25 % en dessous de la valeur comptable Plus de 25 % en dessous de la valeur comptable et ayant moins de 24 mois	121 10	\$ 69 \$
	Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres	131	\$ 69 \$
14	TERRAIN DÉTENU À DES FINS DE PLACEMENTS	2014	2013
	Valeur nette comptable	189	\$ 189 \$
15	PRIMES À RECEVOIR	2014	2013
	Primes à recevoir	2014	2010
	Agents et courtiers		
	Moins de 90 jours	180	\$ 222 \$
	90 jours et plus	2	
	Membres		
	Moins de 90 jours	232	383
	90 jours et plus	23	14
	Primes échelonnées	8 379	7 546
		8 816	8 165
	Provision pour mauvaises créances	(16)	(16)
		8 800	\$ 8 149 \$

La société considère que la provision pour mauvaise créance qui est déterminée sur la base de la tendance historique couvre le risque de défaut de paiement des clients. La mauvaise créance de l'exercice est de 13 \$ (8 \$ en 2013) et est inscrite dans les frais d'opérations.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 16 FRAIS REPORTÉS

	2014	2013
Solde au 1er janvier	992 \$	1 042 \$
Amortissement	(992)	(1 042)
Frais reportés de l'exercice	1 086	992
SOLDE	1 086 \$	992 \$

#### 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2014					
	Solde au	Acqui-		Cession		Solde au	
Coût	1 <sup>er</sup> janvier	sition			;	31 décembre	
Terrain et bâtisse	3 051 \$	\$	\$		\$	3 051 \$	
Améliorations locatives	22					22	
Mobilier-équipement	778	12		8		782	
Total du coût	3 851 \$	\$ 12	\$	8	\$	3 855 \$	
		Amortis-		Cession			
Amortissement cumulé		sement					
Bâtisse	1 018 \$	\$ 100	\$		\$	1 118 \$	
Améliorations locatives	12	4				16	
Mobilier-équipement	560	53		5		608	
Total de l'amortissement cumulé	1 590	157	\$	5	\$	1 742 \$	
Valeur nette comptable							
Terrain et bâtisse	2 033	\$				1 933 \$	
Améliorations locatives	10					6	
Mobilier-équipement	218					174	
Valeur nette comptable	2 261 9	\$				2 113 \$	

		2	013	3		
	Solde au	Acqui-		Cession	Solde au	_
Coût	1 <sup>er</sup> janvier	sition			31 décembre	
Terrain et bâtisse	3 051	\$	\$		\$ 3 051 \$	
Améliorations locatives	22				22	
Mobilier-équipement	743	35			778	
Total du coût	3 816	\$ 35	\$		\$ 3 851 \$	
		Amortis-		Cession		
Amortissement cumulé		sement				
Bâtisse	913	\$ 105	\$		\$ 1 018 \$	
Améliorations locatives	8	4			12	
Mobilier-équipement	496	64			560	
Total de l'amortissement cumulé	1 417	\$ 173	\$		\$ 1 590 \$	
Valeur nette comptable						
Terrain et bâtisse	2 138	\$			2 033 \$	
Améliorations locatives	14				10	
Mobilier-équipement	247				218	
Valeur nette comptable	2 399	\$			2 261 \$	

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2014			
Provision	2 034 \$	1 612 \$	422 \$
Effet de l'actualisation au taux de 3.3 %	(598)	(492)	(106)
Provision pour écarts défavorables	3 224	2 891	333
Total de la provision pour sinistres non déclarés	4 660	4 011	649
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2014	31 252	26 925	4 327
Provision au 31 décembre 2014	35 912 \$	30 936 \$	4 976 \$
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2013			
Provision	2 130 \$	1 593 \$	537 \$
Effet de l'actualisation au taux de 3.6 %	(643)	(524)	(119)
Provision pour écarts défavorables	3 194	2 861	333
Total de la provision pour sinistres non déclarés	4 681	3 930	751
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2013	30 153	26 526	3 627
Provision au 31 décembre 2013	34 834 \$	30 456 \$	4 378 \$
L'évolution de la provision des sinistres en voie de	Provision	Part du	Provision
règlement est la suivante :	brute	Réassureur	nette
Provision au 1er janvier 2014	34 834 \$	,	4 378 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2014	16 298	4 673	11 625
Variation de la provision pour les années antérieures à 2014	121	629	(508)
Effet de l'actualisation en 2014	45 16 464	32 5 334	13 11 130
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2014 Sinistres versés au cours de l'exercice 2014	(15 386)	(4 854)	(10 532)
Provision au 31 décembre 2014	35 912 \$	` ,	4 976 \$
1 TOVISION du 01 decembre 2014	00 3 12 \$	σο σου ψ	4310 ¥
Provision au 1er janvier 2013	26 895 \$	23 054 \$	3 841 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2013	14 965	4 690	10 275
Variation de la provision pour les années antérieures à 2013	7 911	8 031	(120)
Effet de l'actualisation en 2013	(108)	(86)	(22)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2013	22 768	12 635	10 133
Sinistres versés au cours de l'exercice 2013	(14 829)	(5 233)	(9 596)
Provision au 31 décembre 2013	34 834 \$	30 456 \$	4 378 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2014, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

	Évolution de la provision brute - par année de survenance									
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Provision initiale brute	3 979	2 918	4 535	2 713	3 204	4 353	2 667	2 790	3 142	1 629
Évolution de la provision :										
Après 1 an	3 647	2 943	4 339	2 641	3 811	3 688	2 610	2 149	2 618	1 392
Après 2 ans		2 537	4 216	3 647	4 280	3 630	3 766	2 201	2 463	1 452
Après 3 ans			4 696	3 679	4 897	3 047	3 213	2 212	2 460	1 410
Après 4 ans				3 037	4 917	3 100	16 152	2 074	2 437	1 371
Après 5 ans					4 870	3 144	22 301	1 968	2 619	1 372
Après 6 ans						3 140	28 132	2 073	2 540	1 644
Après 7 ans							27 831	2 449	2 553	1 551
Après 8 ans								2 432	2 693	1 590
Après 9 ans									2 678	1 834
Après 10 ans										2 047
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la										
provision initiale	8%	13%	-4%	-12%	-52%	28%	-944%	13%	15%	-26%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne d'insuffisance de 96 %.

	Évolution de la provision nette - par année de survenance									
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Provision initiale nette	2 748	2 067	2 269	2 211	2 482	2 898	1 738	1 747	2 127	1 137
Évolution de la provision :										
Après 1 an	2 485	2 165	2 184	2 114	2 691	2 664	1 700	1 492	1 868	1 026
Après 2 ans		1 789	2 106	2 411	2 767	2 553	1 789	1 517	1 791	1 081
Après 3 ans			2 200	2 298	2 658	2 415	1 685	1 490	1 776	1 037
Après 4 ans				2 197	2 524	2 389	1 740	1 231	1 751	1 000
Après 5 ans					2 512	2 349	1 830	1 230	1 664	1 001
Après 6 ans						2 354	1 794	1 230	1 661	1 007
Après 7 ans							1 818	1 229	1 662	1 023
Après 8 ans								1 228	1 649	1 059
Après 9 ans									1 649	1 085
Après 10 ans										1 095
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	10%	13%	3%	1%	-1%	19%	-5%	30%	22%	4%
provision initiale	10 /0	13 /0	J /0	1 /0	- 1 /0	13/0	-5 /0	JU /0	ZZ /0	<del></del> /0

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 10 %.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 18 PROVISION POUR LES SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 35 \$ (37 \$ en 2013). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 33 \$ (36 \$ en 2013).

La société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 54 \$ (80 \$ en 2013). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 56 \$ (84 \$ en 2013).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

				31 dé	cem	bre 2014					
	Moins d'un an	Un à trois ans		Trois à cinq ans		Cinq à dix ans		Plus de dix ans		Valeur au bilan	
Provision au passif	u un an	uois alis		ciliq alis		uix aiis		uix alis		au bliail	—
Biens	4 032 \$	493	\$	79	\$		\$		\$	4 604	\$
Responsabilité	29 106	1 160	•	240	•	6	۲		*	30 512	*
Automobiles	781	15				_				796	
Total	33 919 \$	1 668	\$	319	\$	6	\$		\$	35 912	\$
Part du réassureur dans la p	rovision à l'actif										
Biens	1 632 \$	182	\$	32	\$		\$		\$	1 846	\$
Responsabilité	28 411	598	*	43	*	1	*		*	29 053	*
Automobiles	36	1				-				37	
Total	30 079 \$	781	\$	75	\$	1	\$		\$	30 936	\$
				31 dé	cem	bre 2013					
	Moins	Un à		Trois à		Cinq à		Plus de		Valeur	
	d'un an	trois ans		cinq ans		dix ans		dix ans		au bilan	
Provision au passif	·										
											_
Biens	2 687 \$	357	\$		\$		\$		\$	3 044	\$
Biens Responsabilité	2 687 \$ 29 292	357 1 496	\$	282	\$	9	\$		\$	3 044 31 079	\$
	•		\$	282	\$	9	\$		\$		\$
Responsabilité	29 292	1 496	•	282	·		\$		\$	31 079	·
Responsabilité Automobiles Total	29 292 683 32 662 \$	1 496 28 1 881	•		·			_	·	31 079 711	·
Responsabilité Automobiles Total  Part du réassureur dans la part	29 292 683 32 662 \$	1 496 28 1 881	\$		\$		\$		\$	31 079 711 34 834	\$
Responsabilité Automobiles Total  Part du réassureur dans la p Biens	29 292 683 32 662 \$ rovision à l'actif 1 260 \$	1 496 28 1 881	\$	282	·			_	·	31 079 711 34 834 1 411	\$
Responsabilité Automobiles Total  Part du réassureur dans la part	29 292 683 32 662 \$	1 496 28 1 881	\$		\$		\$		\$	31 079 711 34 834	\$

#### 19 PRIMES NON GAGNÉES

	Primes non gagnees						
Le rapprochement de la provision pour les primes non		Part du					
gagnées est la suivante:	brutes F	Réassureur	nettes				
Solde au 1er janvier 2013	10 959 \$	2 323 \$	8 636 \$				
Primes souscrites	22 614	5 897	16 717				
Primes gagnées au cours de l'exercice	(22 103)	(5 652)	(16 451)				
Primes non gagnées au 31 décembre 2013	11 470 \$	2 568 \$	8 902 \$				
Primes souscrites	24 371 \$	6 902 \$	17 469 \$				
Primes gagnées au cours de l'exercice	(23 533)	(6 485)	(17 048)				
Primes non gagnées au 31 décembre 2014	12 308 \$	2 985 \$	9 323 \$				

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 20 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2014	2013
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier Amortissement de l'exercice	725 \$ (725)	641 \$ (641)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	842	725
Solde	842 \$	725 \$

#### 21 DÉCOUVERT DE TRÉSORERIE

Découvert de trésorerie \$ 356 \$

2014

2013

La société a des facilités de crédit prévues par des ententes d'un montant autorisé de 100 \$ renouvelable annuellement. La disponibilité de l'emprunt est rotative, permettant de réemprunter les montants remboursés jusqu'à la limite autorisée.

#### 22 FOURNISSEURS ET AUTRES FRAIS COURUS

	2014	2013
Membres	31	\$ 58 \$
Rémunération et charges sociales	512	539
Taxes de vente	625	108
Autres fournisseurs et frais courus	340	445
	1 508	\$ 1 150 \$

#### 23 PARTS SOCIALES

La société est autorisée à émettre 500 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 10 dollars chacune. Au 31 décembre 2014, la société a 3 735 parts sociales émises (3 925 en 2013).

#### 24 PARTS PRIVILÉGIÉES

#### Autorisées

100 000 parts privilégiées de catégorie « A » ou « B », sans droit de vote, rachetables, catégorie « A » au gré du détenteur, catégorie « B » au gré de l'émetteur, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum des obligations du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

La société n'a aucune part privilégiée d'émise.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 25 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2014	2013
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	1 974 \$	1 302 \$
Pertes non réalisées	(133)	(127)
	1 841	1 175
Impôts afférents	(495)	(316)
	1 346	859
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite	(1 039)	(672)
Impôts afférents	279	181
	(760)	(491)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	586 \$	368 \$

#### 26 GESTION DU CAPITAL

La société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la société est exposée. Le conseil d'administration de la société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La société est tenue, par la Loi sur les assurances du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'autorité des marchés financiers exige que la société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible, dont la société s'est dotée, est de maintenir un test de capital minimum (TCM) supérieur à 195 % (200 % en 2013).

Au 31 décembre 2014, le TCM de la société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2014		2013	
Capital disponible	15 721	\$	16 474	\$
Capital requis	3 435		3 496	
Excédent du capital disponible sur le capital requis	12 286		12 978	
Capital excédentaire au niveau cible de la société	9 023	\$	9 482	\$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	458	%	471	%

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

#### 27 ENGAGEMENTS

La société loue des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 30 avril 2015 et le 30 avril 2017. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2014	2013
Dépenses de loyer		
Moins d'un an	5 \$	18 \$
Un à cinq ans	7	4
Total	12 \$	22 \$

Elle loue également des équipements dont les baux viennent à échéance entre le 7 janvier 2015 et le 9 septembre 2019. Il n'y a pas d'option de renouvellement prévu à l'échéance dans ces contrats.

Les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de ces contrats de location simple non résiliable sont les suivants:

	2014	2013	
Dépenses de location d'équipement Moins d'un an Un à cinq ans	11 30	\$ 10 3	\$
Total	41	\$ 13	\$

En 2013, la société et les autres sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel se sont engagées à souscrire un montant supplémentaires de 12 200 \$ réparti également en actions privilégiées et en titres de créances de Promutuel Société de portefeuille inc. La souscription de la société sera fonction de son test de capital minimum lors de la demande de souscription de capital. Au 31 décembre 2014, la part de la souscription de la société en actions privilégiées et en titres de créances de Promutuel Société de portefeuille inc. est évaluée à 625 \$.

Le Fonds de placement Promutuel a effectué un appel de capital pour le Fonds de développement. Au 31 décembre 2014, il reste des appels de capital pour deux versements annuels de 50 \$ pour les exercices 2015 et 2016.

En avril 2014, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a adopté une cotisation spéciale annuelle pour le financement de projets de 3 % des primes souscrites au 31 décembre de l'exercice précédent. Il y a 25 % du montant de la cotisation qui est réparti également en nombre de sociétés au 1er janvier et le solde de 75 % est en proportion des primes souscrites des sociétés. La société doit aussi verser une cotisation générale annuelle établie en fonction de ses primes souscrites de l'exercice précédent. Pour 2015, les cotisations régulières et spéciales sont estimées à 1128 \$.

Au 30 novembre 2014, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 12 millions de dollars. Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la société représentent 3 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

## 28 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

Au 31 décembre 2014		Total
Avantages à court terme Avantages postérieurs à l'emploi		623 \$ 56
Total de la rémunération au 31 décembre 2014		679 \$
Au 31 décembre 2013		Total
Avantages à court terme		624 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		47
Total de la rémunération au 31 décembre 2013		671 \$

# 29 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la société est la suivante :

	2014	2013
Cession de prime au réassureur	(6 485) \$	(5 652) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	5 334	12 635
Commissions de réassurance	1 382	1 183
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	231 \$	8 166 \$

### PROGRAMME DE RÉASSURANCE ACCEPTÉE

À la suite d'ententes de réassurance avec son réassureur, la société participe aux opérations de réassurance effectuées par son réassureur dans le « Mécanisme de répartition Promutuel » et le « Mécanisme de répartition Promutuel Associés ». L'entente de réassurance avec « Mécanisme de répartition Promutuel Associés » s'est terminée le 1er janvier 2013 et celle avec « Mécanisme de répartition Promutuel » s'est terminée le 1er janvier 2014. En 2014, les opérations de réassurance acceptée n'ont eu aucune incidence sur le résultat étendu de la société (perte de 4 \$ en 2013).

## 30 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

### Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

### Principaux clients

Les produits de la société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2014	2013
Primes directes souscrites		
Automobiles	7 928 \$	7 685 \$
Biens et responsabilité	16 453	15 113
Total des primes directes souscrites	24 381	22 798
Réassurance acceptée	(10)	(184)
Total des primes souscrites	24 371 \$	22 614 \$

### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

## 30 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2014	2013
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	7 076 \$	6 853 \$
Biens et responsabilité	9 972	9 586
Total des primes directes nettes gagnées	17 048	16 439

Réassurance acceptée 12

Total des primes nettes gagnées

## **17 048 \$** 16 451 \$

## 31 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

			2014			_			2013			
Taux bruts	Taux sinistres bruts	3	Taux frais bruts		Taux combinés bruts	S	Taux sinistres bruts		Taux frais bruts		Taux combinés bruts	<u>-</u>
Primes directes												
Automobiles	58	%	-		-		61	%	-		-	
Biens et responsabilité	76	%	-		-		125	%	-		-	
Total primes directes	70	%	30	%	100	%	103	%	31	%	134	%
Réassurance acceptée		%		%		%	108	%	25	%	133	%

Total 70 % 30 % 100 % 103 % 31 % 134 %

Taux nets	Taux sinistres	·	Z014 Taux frais nets		Taux combinés nets	-	Taux sinistres nets		Z013 Taux frais nets		Taux combinés nets	<del>-</del> 3
Primes directes Automobiles Biens et responsabilité	61 68	% %	nets -		nets -		63 60	%				
Total primes directes	65	%	33	%	98	%	62	%	34	%	96	%
Réassurance acceptée		%		%		%	108	%	25	%	133	%
Total	65	%	33	%	98	%	62	%	34	%	96	%

Au 31 décembre 2014, la société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2014 Diminution du résultat					
	avant impôts impôts r					
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les						
primes directes						
Automobiles	354 \$	95 \$	259 \$			
Biens et responsabilité	498	134	364			
Total primes directes	852	229	623			
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	170 \$	46 \$	124 \$			

### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

## 31 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR (SUITE)

	Exercice terminé le 31 décembre 2013 Diminution du résultat				
	avant impôts	impôts	net		
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les	·	·			
primes directes					
Automobiles	343 \$	92 \$	251 \$		
Biens et responsabilité	479	129	350		
Total primes directes	822	221	601		
Réassurance acceptée	1		1		
Total	823 \$	221 \$	602 \$		
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	165 \$	44 \$	121 \$		

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la société.

### 32 GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques reliés aux régimes de retraite de la société.

## A) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Certains actifs financiers, comme les actions, ne portent pas intérêt. De ce fait, la société est peu exposée à ces instruments financiers au risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2014, la société estime qu'une fluctuation de plus ou moins 1 % serait considérée comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés financiers. Elle estime qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la société :

	2014	2013
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	68 \$	67 \$
Autres éléments du résultat étendu	(452)	(411)
Avoir des membres	(384) \$	(344) \$
Diminution de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	(68) \$	(67) \$
Autres éléments du résultat étendu	452	411
Avoir des membres	384 \$	344 \$

### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

## 32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements s'établissent ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2014											
	Moins d'un an		Un à trois ans		Trois à cinq ans		Cinq à dix ans		Plus de dix ans		Valeur au bilan	
Placements					<u> </u>							
Dépôts à terme	702 479	\$	253 1 260	\$	838	\$	040	\$	500	\$	955 4 125	\$
Obligations Billet à terme	200		1 150		030		949		599		1 350	
Société de portefeuille Inc.	200		1 100						13		13	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1 381	\$	2 663	\$	838	\$	949	\$	612	\$	6 443	\$
Total (en pourcentage)	21	%	41	%	13	%	15	%	10	%	100	%
Taux d'intérêt effectif	2.93	%	2.78	%	2.10	%	2.86	%	3.31	%	2.79	%
				Éc	héancier a	u 31	décembre	201	13			
	Moins		Un à		Trois à		Cinq à		Plus de		Valeur	
	d'un an		trois ans		cinq ans		dix ans		dix ans		au bilan	
Placements												
Dépôts à terme	494	\$	955	\$		\$		\$		\$	1 449	\$
Obligations	564		1 610		602		867		549		4 192	
Billet à terme	400 1 458	<b>o</b>	300	Φ.	602	\$	867	\$	549	\$	700	\$
	1 400	φ	2 865	Ψ	602	Ψ	007	Ψ	549	Ψ	6 341	φ
Total (en pourcentage)	23	%	45	%	9	%	14	%	9	%	100	%
Taux d'intérêt effectif	3.42	%	2.69	%	2.55	%	3.33	%	3.95	%	3.04	%

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

### B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la société sont effectuées en totalité en devises canadiennes à l'exception de 1 812 \$ (1 662 \$ en 2013) d'actifs investis en devises américaines. La société n'utilise pas d'instrument dérivé pour couvrir le risque de taux de change. Au 31 décembre 2014, la société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien engendrerait une diminution de 132 \$ (121 \$ en 2013) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

La société est d'avis qu'un taux de 10 %, basé sur la volatilité moyenne par rapport à la devise américaine de la dernière année, représente une variation éventuelle raisonnable du risque de taux de change.

### C) Autre risque de marché

Un autre risque de marché est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de taux de change. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2014, la société estime qu'une hausse de 10 % des marchés boursiers augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 696 \$ (591 \$ en 2013). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Un changement de 10 % est considéré comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés boursiers.

### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

## 32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

## D) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la société conserve des liquidités et une partie de ses placements sous forme de titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la société s'établit ainsi :

				Échéancier	au 3	1 décembre 201	4		
	Moins d'un an	Un à trois ans		Trois à cinq ans		Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan	
Provisions pour Sinistres en voie de règlement Primes non gagnées Commissions de réassurance non gagnées Créditeurs	33 919 12 308 842 1 666	\$ 1 668	\$	319	\$	6 \$		\$ 35 912 12 308 842 1 666	\$
Parts sociales	37							37	
TOTAL	48 772	\$ 1 668	\$	319	\$	6 \$		\$ 50 765	\$
			É	chéancier a	au 3	1 décembre 20	13		
	Moins	Un à		Trois à		Cinq à	Plus de	Valeur	
	d'un an	trois ans		cinq ans		dix ans	dix ans	au bilan	
Provisions pour Sinistres en voie de règlement Primes non gagnées	32 662 11 470	\$ 1 881	\$	282	\$	9 \$		\$ 34 834 11 470	\$
Commissions de réassurance non gagnées Découvert de trésorerie	725 356							725 356	
Créditeurs Parts sociales	1 411 39							1 411 39	
TOTAL	46 663	\$ 1 881	\$	282	\$	9 \$		\$ 48 835	\$

### E) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la société. Les politiques de placement et de financement de primes de la société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Au 31 décembre 2014, aucun actif financier ne représente 10% et plus du total des actifs financiers de la société.

## Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

### 32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

### F) Risque de tarification

Le risque lié à la tarification est le risque selon lequel un prix établi est insuffisant pour assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres.

La société gère ce risque au moyen d'analyses régulières de sa tarification comparée à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

### G) Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque résultant de la sélection des risques et de la gestion des clauses des contrats d'assurance. La société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la société sont atteintes, la société cède le risque excédentaire à son réassureur.

### H) Risque de réassurance

La société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la société est sujette à une rétention nette de 333 \$ (333 \$ en 2013) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 190 000 \$ (150 000 \$ en 2013) dans le cas où un seul évènement donnerait lieu à une série d'indemnités.

## I) Risque d'évaluation de la juste valeur

Nous utilisons une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données que nous utilisons dans nos techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

2044

		2	014	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	912	\$ \$	\$	912 \$
Placements disponibles à la vente	3 547	13 906	1 994	19 447
	4 459	\$ 13 906 <b>\$</b>	1 994 \$	20 359 \$
Risque d'évaluation de la juste valeur (suite)				
., .,		2	013	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	801	\$ \$	\$	801 \$
Placements disponibles à la vente	3 038	12 574	1 980	17 592
Trademarks are permares and verms	3 839			18 393 \$
	0 000	Ψ 1 <u>2</u> 07 1 Ψ	1 000 4	10 000 \$
Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3			2014	2013
Total evalues a la juste valear selon le hiveau s			2014	2010
Provision au 1er janvier			1 980 \$	1 645 \$
Total des gains ou des pertes			1 300 ψ	1 0+3 ψ
Résultat net			6	4
Autres éléments du résultat étendu			(54)	(1)
			( <del>34</del> ) 62	350
Acquisitions			02	
Dispositions			4.004	(18)
Solde au 31 décembre			1 994 \$	1 980 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

## 32 GESTION DES RISQUES (SUITE)

J) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme, les prêts et billets sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Les obligations et le Fonds de placement Promutuel sont évalués avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- Les actions et les fonds mutuels sont évalués selon le cours du marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel est établie à partir de la valeur de rachat de cette participation puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La société effectue annuellement l'évaluation de la juste valeur des actions de Promutuel Société de portefeuille inc. Elle est établie à partir d'un modèle d'évaluation interne utilisant des données observables sur le marché.
- La juste valeur de la trésorerie, les primes à recevoir et autres débiteurs, le découvert de trésorerie et les créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

### 33 OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance, de Promutuel Société de portefeuille inc. et de Fonds de garantie Promutuel. De plus, par le biais du Fonds de placement Promutuel, elle détient une participation dans le Fonds de développement Promutuel et dans des fonds communs de placement de titres de créances et de capitaux propres.

Les frais d'opérations et les indemnités et frais inhérents à l'état des résultats incluent une somme de 1 884 \$ (1 815 \$ en 2013) engagée auprès des institutions du Groupe. Ces frais comprennent principalement les services informatiques et la contribution à la Fédération. Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance.

# Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

**CÉDER** Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

**CESSION AU RÉASSUREUR** Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

## **COÛT DES SINISTRES**

- i) Indemnités et frais inhérents (bruts) Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.
- ii) Recouvrement du réassureur En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

**FRAIS D'OPÉRATION** Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la société, émis en conformité avec le règlement autorisant l'émission de parts privilégiées de la société.

**PRIMES BRUTES GAGNÉES** En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

**PRIMES NETTES GAGNÉES** En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société car, advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

**PRIMES SOUSCRITES** En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice.

**RÉASSUREUR** Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

**RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES** Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

**RÉSULTAT D'ASSURANCE** Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé «résultat technique». Il s'agit des primes (-) les frais reliés aux sinistres engagés (-) les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

### REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE

Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis mais non déclarés découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

**TAXE SUR PRIMES** D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

**TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM)** Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**TRAITÉ DE RÉASSURANCE** Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.